

PROCOLE SANITAIRE EN LIEN AVEC LA COVID-19

La situation sanitaire du pays, liée au coronavirus Covid-19, a conduit à la mise en place d'un protocole de fonctionnement strict

Le présent guide précise les modalités pratiques d'ouverture et de fonctionnement de l'accueil jeunes dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.

Présentation des précautions sanitaires pour l'accueil de mineurs :

A. Organisation globale et distanciation physique

Les familles :

- fournissent à leur enfant les masques de protection en quantité suffisante et pour tous les jours où leur enfant est inscrit.
- surveillent l'apparition d'éventuels symptômes avant qu'il ne parte pour l'accueil, la température doit être inférieure à 38°
- déclarent la survenue d'un cas confirmé au sein du foyer en précisant si c'est le mineur qui est concerné

La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale de 2 mètres entre chaque personne, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes.

B. Le port du masque

A partir du 1^{er} février seuls les masques chirurgicaux ou « grand public » de catégorie 1 sont autorisés.

Le port d'un masque est obligatoire dans les locaux de l'accueil jeunes ainsi que pour toute activité à l'extérieur que cela soit pour l'équipe pédagogique mais aussi pour les jeunes qui fréquenteront ce lieu.

Nous rappelons que ces masques doivent être portés correctement, ne pas être enlevés, sont à usage unique et ont une durée d'utilisation de 4h maximum.

L'utilisation de masque en tissu de fabrication artisanale ou de catégorie 2 est proscrite.

C. Application des gestes barrières

Les gestes barrière rappelés dans le présent guide, doivent être appliqués en permanence, partout et par tout le monde. Ce sont les mesures de prévention individuelle les plus efficaces, à l'heure actuelle, contre la propagation du virus.

D. Le lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant au moins 30 secondes, avec un séchage soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable ou sinon à l'air libre. Le lavage des mains doit être réalisé, à minima :

- A l'arrivée dans l'accueil jeunes ;
- Avant et après chaque goûter ;
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;
- Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ;
- Le soir avant de rentrer chez soi et dès l'arrivée au domicile.

Les échanges manuels de ballons, jouets, crayons, etc... doivent être accompagnés de modalités de désinfection ou de quarantaine après chaque utilisation.

Le transfert d'objets ou de matériel entre le domicile et la structure doit être limité au strict nécessaire.

E. Ventilation des locaux

L'aération de l'accueil-jeunes est fréquemment réalisée et dure au moins 15 minutes à chaque fois. Une aération de quelques minutes a également lieu toutes les heures.

Les locaux occupés pendant la journée sont aérés avant l'arrivée des jeunes et le soir pendant le rangement ou la préparation du lendemain.

F. Désinfection

Les animateurs ventileront plusieurs fois par jour les locaux et désinfecteront le matériel pédagogique après chaque utilisation.

Du gel hydroalcoolique est à disposition en permanence.

Après chaque accueil du public, l'équipe d'animation désinfectera le matériel utilisé pour la préparation des activités et les véhicules ...

De plus, le personnel d'entretien effectuera chaque matin l'entretien de la désinfection complète des locaux utilisés pour le fonctionnement de l'accueil jeunes (bâtiment de l'accueil jeunes, gymnase).

G. Temps de repas et hydratation

La prise de repas au sein de la structure reste exceptionnelle et pour des activités spécifiques que ce soit pour l'équipe d'animation ou pour les jeunes. Le port du masque reste obligatoire même assis, tant que l'on ne consomme pas un plat ou une boisson.

Ce repas sera tiré du sac pour les jeunes et fourni par la structure pour l'équipe d'animation.

Une distance sera à respecter par chacun et les tables seront désinfectées avant et après le repas.

Chaque jeune devra se munir d'une bouteille d'eau ou gourde portant son nom.

Les temps de goûter se feront en groupes séparés et seront sous emballage individuel. Les animateurs gèrent ces temps de repas.

En cas de confection du goûter, un animateur sera responsable de cette confection et de la distribution (dressage à l'assiette par exemple).

Un atelier de cuisine peut exceptionnellement être mis en place mais devra également favoriser le caractère individuel (pas de gâteau à découper etc...)

H. Conduite à tenir lors d'une suspicion ou d'un cas avéré de covid-19

- Tout symptôme évocateur d'infection COVID-19 chez un jeune constaté par l'encadrement doit conduire à son isolement. En cas de doute sur les symptômes d'un jeune, une prise de température peut être réalisée par l'équipe d'animation.

- en cas de symptômes, les parents du jeune sont avertis et doivent venir le chercher.

- les mineurs ayant été testés positivement au SARSCov2 ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme cas contact, ne peuvent pas prendre part à l'accueil.

- le personnel doit également appliquer ces règles.

- le processus opérationnel de suivi et d'isolement des cas avérés ou dits de contact sera ensuite mis en œuvre selon les prescriptions définies par les autorités sanitaires.